



# Procès-verbal de l'élection d'un 1<sup>er</sup> adjoint

L'an mil neuf cent quarante neuf, le 29 du mois de Mai, à onze heures du matin, les membres du conseil municipal de la commune de Rezé les Nantes, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 19 Octobre 1947, se sont réunis dans la salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents 166<sup>e</sup> les conseillers municipaux Gleyen, Bénézet, Fortem, Barbo, Casalis, Montail, Cessard Rovoul, Guibretean, Neau, Boutin Arthur, Boutin Albert Babin Auguste, Hémon, Pigné, Plancher, Collet Henry, Monnier Massieu, Guillerut, M<sup>e</sup> Gendron, Redor, Cessard Joseph Vugnus Jean, Marchais J. B<sup>e</sup>, Guerin Jean.

Absents : 166<sup>e</sup> Gouge Henri et Olivie Clément, tous deux excusés

La séance <sup>a</sup> ouverte sous la présidence de M<sup>e</sup> Georges Bénézet, maire, qui, après l'appel nominal a donné lecture de l'ordre du jour comportant élection d'un adjoint en remplacement de M<sup>e</sup> Boutin Albert, démissionnaire

Le conseil a choisi pour secrétaire M<sup>e</sup> Hémon Gisèle

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 Avril 1884 a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un 1<sup>er</sup> adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc

## 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvé dans l'urne | 25 |
|---------------------------------------|----|

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

8

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés

17

Majorité absolue

9

Ont obtenu :



2<sup>e</sup> Collet Henry treize voix (13)

Babin Auguste quatre voix (4)

16<sup>e</sup> le Docteur Collet Henri ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Observations et réclamations : nient

Le President a déclaré 16<sup>e</sup> le Docteur Collet ~~Henry~~ installé en qualité d'adjoint.

Et ont signé les membres présents

Le Maire Le secrétaire les membres du conseil municipal

Recueilli. *Guillaud* 73 Dout. *Brodin*  
*Pelvès* *Mauhaes* *Signé P. M. Babiz* *A. Hamies*  
*Florac* *Dauvillier* *CCM* *C. Massieu*  
*Malouet* *Gaudin* *McLean*  
*Chauvet* *H. J. Delpont*  
*J. G. Bénard*

### Séance du conseil municipal du 17 juin 1949.

L'an mil neuf cent quarante neuf, le dix-sept juin à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de Rojettes-Nantes, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance extraordinaire suivant convocation faite par le maire et conformément à la loi.

#### Ordre du jour.

1<sup>e</sup> Révalorisation de l'indemnité de logement attribuée au personnel enseignant.

2<sup>e</sup> Réévaluation du forfait payé pour l'enlèvement des ordures ménagères.

3<sup>e</sup> Nouveau mode de rémunération des victimes de la guerre.

4<sup>e</sup> vote de la taxe ~~municipale~~ vicinale pour 1950.

5<sup>e</sup> Remuneration de l'intervention du service des Ponts et chaussées.